

Eric Turner, CPA, CA
Directeur, Normes d'audit et de certification
Conseil des normes d'audit et de certification
277, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H2

[Courriel :ed.assurancestds@cpacanada.ca](mailto:ed.assurancestds@cpacanada.ca)

15 avril 2016

Monsieur,

Objet : Appel à commentaires : Amélioration de la qualité de l'audit pour servir l'intérêt public : l'esprit critique, le contrôle qualité et les audits de groupe

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de répondre à l'appel à commentaires. Nous appuyons les initiatives de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) visant à améliorer la qualité des audits et avons fourni nos réponses ci-après.

Notre réponse globale aux questions du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) dans son appel à commentaires se présente comme suit :

1. Pour ce qui est des questions que les annexes désignent comme concernant spécifiquement votre groupe de parties prenantes :

Quel est le degré d'importance des questions décrites par l'IAASB dans le contexte de l'amélioration de la qualité de l'audit?

- a) *Êtes-vous au courant de questions propres au contexte canadien qui se rattachent aux trois sujets de la consultation et sur lesquelles le CNAC devrait se pencher en plus de celles relevées par l'IAASB? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions.*
- b) *Y a-t-il des secteurs d'activités (comme les secteurs minier, pétrogazier, public, etc.) pour lesquels les questions relevées par l'IAASB présentent une pertinence plus grande ou peuvent exiger une attention particulière? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions.*
- c) *Les petits et moyens cabinets auront-ils beaucoup de difficulté à mettre en œuvre efficacement, pour les audits d'entités de tailles diverses, certaines des mesures envisagées par l'IAASB? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions.*
- d) *La mise en œuvre des mesures envisagées par l'IAASB pourrait-elle selon vous poser des difficultés importantes? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions.*

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les questions présentées par l'IAASB dans le contexte de l'amélioration de la qualité de l'audit. Toutefois, nous croyons que le contexte canadien est unique, car bon nombre d'entités cotées d'envergure au Canada seraient considérées comme petites ou moyennes à l'échelle mondiale. Les recommandations visant à améliorer l'esprit critique, le contrôle qualité et les audits de groupe fondées sur les commentaires reçus d'investisseurs institutionnels ou d'autres grands utilisateurs d'états financiers de multinationales pourraient être difficiles à appliquer aux petites entités au Canada et inutiles dans un petit environnement d'audit.

Lorsque les exigences sont de nature prescriptive, elles entraînent des difficultés pour les plus petits cabinets et d'importants coûts pour les plus petites entités. Par conséquent, nous sommes en faveur d'indications d'application au lieu d'une refonte des normes. Des indications d'application étoffées, accompagnées d'exemples de conformité aux exigences selon différents contextes, permettraient aux cabinets de respecter l'« esprit » des normes sans les obliger à adopter des mesures coûteuses qui souvent n'apportent aucune valeur additionnelle aux clients du cabinet ni aux autres parties prenantes.

Des normes plus prescriptives en matière d'esprit critique et de contrôle qualité pourraient grandement nuire au recrutement et à la rétention du personnel d'audit au Canada, surtout chez les nouvelles cohortes de comptables professionnels agréés (CPA).

Enfin, nous estimons qu'il est essentiel de tenir compte de ce qui se passe aux États-Unis (du côté du Public Company Accounting Oversight Board et de l'American Institute of Certified Public Accountants) en matière de qualité de l'audit, car bon nombre de sociétés ouvertes canadiennes sont inscrites à la fois à la cote d'une bourse canadienne et d'une bourse américaine.

Voici nos commentaires pour chacun des volets du projet.

Esprit critique

Nous convenons que, dans le contexte canadien, les auditeurs sont parfois aux prises avec d'importantes charges de travail, des contraintes sur le plan des honoraires et des échéances serrées de présentation de l'information financière qui peuvent les empêcher de faire preuve d'esprit critique uniformément au cours de la mission d'audit. Nous sommes d'avis que l'esprit critique relève davantage du tempérament ou du comportement que d'une liste de contrôle qui prescrit des éléments en particulier. Par conséquent, il y aurait lieu d'apporter des précisions aux normes (ou d'y ajouter des indications d'application) sur ce qui constitue une preuve que l'auditeur a exercé son esprit critique et sur la manière dont il devrait documenter l'exercice de cet esprit critique dans son dossier de travail. À notre avis, il serait nécessaire d'ajouter des indications d'application et de bonifier les programmes de formation sur le sujet.

Contrôle qualité

En demandant aux cabinets d'adopter et de tenir à jour une « approche de gestion de la qualité », on risque de les obliger à investir considérablement dans leurs infrastructures. Il serait problématique que des organismes de réglementation comme le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) aient la capacité de recommander, ou d'exiger, des changements à l'approche de gestion de la qualité sans connaître le modèle d'affaires du cabinet ni sa structure de gouvernance. De plus, rien n'indique clairement qui dictera ou définira les « objectifs de qualité » ni comment ils seront évalués ou suivis. S'agirait-il de contrôles ponctuels, annuels ou périodiques? C'est avec grand intérêt que nous prendrons connaissance des plans de l'IAASB et du CNAC en la matière et que nous les commenterons.

Soulignons qu'il serait nécessaire de définir ce qu'on entend par « audit de qualité » et de fournir des indications additionnelles à ce sujet, tout comme nous aimerions obtenir de plus amples indications sur les attentes minimales envers l'associé responsable de la mission et le responsable du contrôle qualité. Nous serions en faveur d'une norme distincte sur la revue de contrôle qualité de la mission et souhaitons connaître les critères sur ce que constitue un audit risqué et, par conséquent, les situations où une revue de contrôle qualité de la mission serait nécessaire. En outre, nous sommes d'accord avec l'idée d'obliger les responsables du contrôle qualité qui ont participé à la mission dans le passé à se retirer pendant une certaine période.

Quant au rapport de l'auditeur, nous estimons que les normes d'audit ne devraient pas imposer un responsable de la signature du rapport, car le contexte change d'un cabinet à l'autre, selon les niveaux de revue qui lui sont imposés. Nous croyons qu'il vaut mieux laisser les cabinets décider, en fonction des politiques qu'ils ont établies. De plus, nous émettons des réserves sur l'ajout d'autres informations dans le rapport de l'auditeur, que ce soit sur le rôle des autres auditeurs ou le rapport sur la transparence, lesquelles ne feraient que surcharger le rapport de l'auditeur et le rendre difficile à lire. Nous préférierions que cette information soit fournie ailleurs.

En ce qui concerne le travail de l'associé responsable de la mission, les programmes de récompenses et les questions de ressources humaines, nous ne croyons pas qu'il revient aux normalisateurs ni aux organismes de réglementation d'imposer des politiques de gouvernance de cette nature aux cabinets. Nous pencherions plutôt pour des recommandations et des indications à la place d'exigences prescriptives. À notre avis, il incombe aux cabinets, et non aux normalisateurs ou aux organismes de réglementation, de définir les critères à remplir pour se conformer aux normes et évaluer le travail de leurs associés et de leur personnel.

Pour ce qui est du rapport sur la transparence, nous sommes d'avis qu'il ne s'agirait pas d'un facteur pris en considération par la plupart des utilisateurs d'états financiers au Canada pour choisir un cabinet d'audit, surtout pour la grande majorité des entités qui seraient jugées petites à l'échelle mondiale.

Audits de groupe

Des indications additionnelles sur les audits de groupe seraient très utiles. Il y aurait lieu de définir le rôle et les responsabilités de l'auditeur du groupe et de l'auditeur de la composante, de déterminer les cas où des visites sur le terrain seraient recommandées ou obligatoires, par opposition à la collaboration avec un auditeur de composante, et d'établir ce que constituent des éléments probants suffisants d'orientation, de supervision et d'analyse des travaux de l'auditeur de la composante. Il faudrait également fournir des indications sur la manière de gérer les situations où des lois imposant le « secret d'État » interdiraient la transmission ou le transfert de dossiers de travail ou d'autres documents à l'extérieur d'un pays. De plus, nous gagnerions à obtenir des indications sur les cas où une partie importante des actifs ou des activités du client se trouve dans des territoires aux prises avec des problèmes de corruption gouvernementale, d'instabilité économique ou politique, de terrorisme ou de conflit interne qui empêcheraient l'auditeur d'envoyer du personnel ou de se fier à la compétence de l'auditeur de la composante. Étant donné la croissance de l'économie mondiale, voilà une réalité courante chez bon nombre de nos clients, dont il faudrait traiter.

Il y aurait aussi lieu de fournir des indications sur la nature des communications entre l'équipe affectée à l'audit de groupe et les auditeurs des composantes ainsi que des critères d'évaluation pour déterminer si l'auditeur de la composante possède les compétences et aptitudes appropriées. Il serait également nécessaire d'apporter des précisions sur la détermination du seuil de signification global pour le groupe et pour la composante.

Enfin, nous serions d'accord avec l'idée d'élaborer une nouvelle norme qui se place du point de vue de l'auditeur de la composante.

3. Y a-t-il d'autres questions liées à l'esprit critique, au contrôle qualité ou aux audits de groupe que vous aimeriez porter à l'attention du CNAC, en plus de celles relevées par l'IAASB? Dans l'affirmative, veuillez en fournir une description.

En plus des questions soulevées par l'IAASB, nous sommes d'avis qu'il faut poursuivre nos démarches de sensibilisation auprès des utilisateurs des états financiers sur ce que constitue un audit, sur ce qu'il ne fournit pas et sur son degré de fiabilité.

Pour conclure, nous aurions immédiatement besoin d'indications sur les procédures analytiques et sur la manière dont celles-ci montrent que l'auditeur a fait preuve d'esprit critique.

Nous serions heureux d'aider le CNAC à examiner les questions que soulèvent nos commentaires afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers.

MNP SENCRL, srl est un des cabinets comptables et de services-conseils aux entreprises les plus importants au Canada. Nos clients comprennent des petites et moyennes entreprises exploitées par leur propriétaire dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroentreprise, du commerce de détail et de la fabrication, ainsi que des coopératives d'épargne et de crédit, des coopératives, des Premières Nations, des professionnels de la santé et du droit, des organismes sans but lucratif, des municipalités et des entités gouvernementales. Notre clientèle comprend également un nombre important de sociétés ouvertes.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

MNP SENCRL, srl



Michelle Balmer, CPA, CA
Vice-présidente, Certification